




PRE-INSCRIPTION D'UNE DEMANDE DE PLACE EN CRECHE MUNICIPALE

Formulaire à compléter avec les documents obligatoires et à retourner à l'adresse suivante
petite.enfance@mairie-saint-maur.com

REUNION PIMAJE	
Réunion d'informations sur les modes de garde du jeune enfant	
Merci d'indiquer la date à laquelle vous avez assisté à cette réunion.	
 Si ce n'est pas le cas, merci de prendre contact avec le guichet d'accueil des familles au 01.45.11.65.42 Cette réunion est obligatoire pour un 1^{er} enfant	

ENFANT			
NOM		Prénom	
Date de naissance ou date prévue d'accouchement			
Lieu de naissance		Sexe	
DATE DE LA DEMANDE D'ENTREE EN CRECHE			

RESPONSABLE 1		RESPONSABLE 2	
CIVILITE <i>Madame/Monsieur</i>		CIVILITE <i>Madame/Monsieur</i>	
NOM		NOM	
Prénom		Prénom	
Date de naissance		Date de naissance	
Adresse		Adresse	
Complément d'adresse		Complément d'adresse	
Code postal		Code postal	
Ville		Ville	
Téléphone		Téléphone	
Courriel		Courriel	
Situation familiale <i>Ex : marié(e), pacsé(e), union libre, séparé(e), divorcé(e)</i>		Situation familiale <i>Ex : marié(e) pacsé(e), union libre, séparé(e), divorcé(e)</i>	
Profession		Profession	
Lieu de travail		Lieu de travail	
Téléphone professionnel		Téléphone professionnel	

Documents obligatoires à joindre à la pré-inscription

- . Acte de naissance de l'enfant
- . Attestation de la CAF du Val-de-Marne datée de moins de 3 mois ou une attestation sur l'honneur des démarches en cours auprès de la CAF du Val-de-Marne.
- . Un justificatif de domicile sur Saint-Maur-des-Fossés
(attestation EDF, eau, assurance habitation, quittance de loyer, compromis d'achat)

Documents à joindre pour situation particulière

. **Pour les parents séparés, divorcés ou famille monoparentale**

- Joindre une attestation du parent n'effectuant pas l'inscription, indiquant son accord pour l'inscription en crèche de l'enfant sur la commune de Saint-Maur-des-Fossés, accompagné de la copie de sa pièce d'identité.

. **Pour les personnes hébergées par un tiers**

- Un courrier de l'hébergeant accompagné de la copie de sa pièce d'identité.
- Un justificatif de domicile sur Saint-Maur-des-Fossés datant de moins de 3 mois de l'hébergeant.

. **Pour les parents étudiants**

- Le certificat de scolarité de l'année en cours.



Un courriel vous sera envoyé après enregistrement de votre demande.

Ainsi, vous pourrez obtenir un rendez-vous avec le Point Informations Inscriptions en mairie via un lien « ClickRdV » indiqué dans ce même courriel.

Cet entretien individuel vous permettra de finaliser votre demande (choix structures, horaires, type de contrat).

Ce rendez-vous ne pourra être pris qu'après enregistrement et validation de la pré-inscription de la demande par le Point Informations Inscriptions.